

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 21**Pouvoirs : 08**Excusé : 00**Absents : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 21*SEANCE DU 07 AVRIL 2025Date de convocation : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h35) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie (arrivée à 18h34)- - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.MARIN ; M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. FONTANA ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme ARGENTO ; M.SAUVAT Sébastien donne pouvoir à M. FRANCHESCHINI ; M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M.CLAVE ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD.

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

**5. AFFECTATION DU RESULTAT 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX**

Monsieur le maire donne la parole à madame Annie ESPOSITO, 1<sup>ère</sup> adjointe laquelle expliquera que les articles L.2311-5 et R.2311-11 du code général des collectivités territoriales fixent les règles d'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte financier unique et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte financier unique.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

**Détermination du résultat d'exploitation**

Dépenses d'exploitation 2024	44 983.75 €
Recettes d'exploitation 2024	48 040.06 €
Résultat d'exploitation 2024	3 056.31 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	<b>103 640.49 €</b>
<b>Résultat d'exploitation cumulé 2024 (R002)</b>	<b>106 696.80 €</b>

**Détermination du besoin de financement**

Dépenses d'investissement 2024	4 599.31 €
Recettes d'investissement 2024	2 066.31 €

Solde d'exécution 2024	- 2 533.00 €
Solde d'exécution antérieur reporté	<b>2 955.43 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé (R-001)</b>	<b>422.43 €</b>

Restes à réaliser dépenses	2 853.87 €
Restes à réaliser recettes	Néant
<b>Résultats 2024</b>	<b>-2 431.44 €</b>

**Il est donc proposé d'inscrire au BP 2025 :**

- le résultat d'exploitation R002 – recette de fonctionnement pour **104 265.36 €**;
- le solde d'exécution R001 – recette d'investissement pour **422.43 €**;
- de couvrir le besoin de financement de **2 431.44 € sur le compte 1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) en recette d'investissement.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de madame la 1<sup>ère</sup> adjointe ;
- VU le code général des collectivités territoriales.

**DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. DEZERAUD (+1 POUVOIR Mme MONTAGNY), M. CLAVE (+1 POUVOIR DE M. LE PEN) ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.**

D'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe des gîtes.

**Signé : Le maire,**

**Gilles VINCENT**